|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/21/12 rev.  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 16 mai 2018 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt et unième session**

**Genève, 14 – 18 mai 2018**

PROPOSITION DE PROJET PRÉSENTÉE PAR LES DÉLÉGATIONS DU CANADA, DES ÉTATS‑UNIS D’AMÉRIQUE ET DU MEXIQUE VISANT À RENFORCER LE RÔLE DES FEMMES DANS L’INNOVATION ET L’ENTREPRENEURIAT, EN ENCOURAGEANT LES FEMMES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT À UTILISER LE SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Document établi par le Secrétariat*

1. Dans une communication datée du 16 mars 2018 adressée au Secrétariat, la Mission permanente des États‑Unis d’Amérique a présenté une proposition de projet intitulée “Projet visant à renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle”, au nom des délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique et du Mexique, afin qu’elle soit
examinée par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa vingt et unième session.
2. La proposition de projet susmentionnée figure dans les annexes du présent document.
3. *Le CDIP est invité à examiner les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

**RECOMMANDATIONS Nos** **1, 10, 12, 19 ET 31 DU PLAN D’ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**PROPOSITION DE PROJET PRÉSENTÉE PAR LES DÉLÉGATIONS DU CANADA, DES ÉTATS‑UNIS D’AMÉRIQUE ET DU MEXIQUE**

**DESCRIPTIF DU PROJET**

|  |
| --- |
| RÉSUMÉ |
| Cote du projet | *DA\_1\_10\_12\_19\_31\_01* |
| Titre | *Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle* |
| Recommandations du Plan d’action pour le développement | 1, 10, 12, 19, 31 |
| Brève description du projet | Le présent projet vise à renforcer les capacités d’innovation des pays participants en favorisant la participation des inventrices et des innovatrices au système national d’innovation et en aidant celles‑ci à utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle.Ce projet vise notamment à aider les inventrices et les innovatrices à approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement et sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle en leur proposant des programmes d’appui plus ciblés et en leur offrant des possibilités de mentorat et de réseautage. |
| Programme dont relève la mise en œuvre du projet | Programme 30 |
| Liens avec d’autres programmes/projets connexes du Plan d’action pour le développement | DA\_8\_01, DA\_8\_02, DA\_19\_30\_31, DA\_16\_20\_01 et DA\_16\_20\_02, DA\_16\_20\_03 |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.IV.2 Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation des informations en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité.III.6 Renforcement des capacités d’utilisation de la propriété intellectuelle au service de l’innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche |
| Durée du projet | 48 mois |
| Budget du projet | *Total hors dépenses de personnel :* 415 000 francs suisses |
| DESCRIPTION DU PROJET |
| 2.1 Introduction |
| Les femmes comptent pour 49,6% de la population mondiale et apportent une contribution essentielle au développement socioéconomique des pays ainsi qu’à la bonne performance des entreprises dans le monde entier. Toutefois, et ce même dans les pays développés, les femmes sont toujours en minorité parmi les entrepreneurs; à titre d’exemple, 17% seulement des jeunes entreprises aux États‑Unis d’Amérique en 2017 comptaient au moins une femme parmi leurs fondateurs. Un certain nombre de facteurs contribuent à ces disparités entre hommes et femmes dans le domaine de l’entrepreneuriat, notamment le manque d’appui à l’intention des entrepreneuses. Un projet de recherche mené de 2008 à 2010 par l’*International Women Working Group on Women Business Incubation* (IWWG – Groupe de travail international des femmes sur l’incubation d’entreprises de femmes), avec l’appui du programme InfoDev de la Banque mondiale, a fait ressortir plusieurs facteurs contribuant aux disparités entre hommes et femmes pour ce qui est de l’incubation d’entreprises, parmi lesquels figuraient notamment le manque d’information, le manque de réseaux de soutien et le manque de connaissances[[1]](#footnote-2).La propriété intellectuelle est un facteur important qui contribue à la réussite de nombreuses entreprises. Le système de la propriété intellectuelle joue un rôle essentiel pour soutenir la croissance des innovateurs et des PME axées sur l’innovation. Il permet aux innovateurs de protéger leurs inventions ou créations, ainsi que de les monétiser et de les commercialiser. Pour trouver des investisseurs et établir des partenariats, il est souvent nécessaire d’être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur une technique ou un produit, en particulier pour les jeunes entreprises de haute technologie. Cependant, la recherche montre clairement que les femmes ont moins recours au système de la propriété intellectuelle que les hommes. À titre d’exemple, en 2015, seulement 29% des demandes de brevet déposées dans le monde citaient au moins une inventrice, et seulement 4,3% avaient été déposées par des inventrices uniquement, mettant ainsi en évidence l’ampleur des disparités entre hommes et femmes en ce qui concerne les dépôts de demandes internationales de brevet[[2]](#footnote-3).L’absence d’accès aux moyens existants ou le manque de connaissances à cet égard ainsi que l’exclusion des femmes des réseaux d’échange d’informations ou des réseaux professionnels expliquent également la sous‑représentation des femmes dans le système de la propriété intellectuelle[[3]](#footnote-4). Parmi les autres facteurs qui sous‑tendent les disparités entre hommes et femmes dans le système de la propriété intellectuelle figurent notamment le fait que les femmes s’attachent généralement moins que les hommes à commercialiser leurs inventions et que les réseaux composés uniquement de femmes comptent généralement moins de membres disposant d’expérience en matière de brevets[[4]](#footnote-5). Il est intéressant de noter qu’une étude a révélé que les cadres dirigeantes du secteur des technologies de l’information avaient pleinement conscience de l’existence de disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l’activité de dépôt de brevets, tandis que leurs homologues masculins soit ne croyaient pas en l’existence de telles disparités, soit ne pensaient pas que de telles disparités existaient au sein de leur entreprise[[5]](#footnote-6).L’amélioration de l’appui fourni aux inventrices et aux entrepreneuses peut donc être considérée comme essentielle pour faire reculer les disparités entre les hommes et les femmes dans les domaines de l’innovation et de l’entrepreneuriat et, en définitive, pour permettre aux femmes de contribuer davantage au développement socioéconomique.Certains pays ont déjà pris des mesures concrètes pour améliorer l’appui fourni aux innovatrices et aux entrepreneuses, notamment le Mexique dans le cadre d’initiatives telles que le programme des PME de femmes créé par l’Institut national des entrepreneurs (INADEM) en collaboration avec l’Institut national des femmes (INMUJERES), et la plateforme Victoria 147 mise en place par l’entreprise Victoria 147. La première initiative permet aux microentreprises ainsi qu’aux PME dirigées par des femmes d’avoir accès à des possibilités de financement à des taux préférentiels et de développement d’activités, alors que la seconde offre des services de formation, d’incubation, d’accélération et de travail en réseau à des entrepreneuses ainsi qu’à des cadres dirigeantes.Il existe déjà au sein de l’OMPI un certain nombre de programmes et de ressources destinés à fournir un appui ainsi que des services aux innovateurs et aux créateurs des pays en transition, des pays en développement et des pays les moins avancés. On peut notamment citer le programme de centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) en cours, qui permet aux innovateurs des pays en développement d’avoir accès sur le plan local à des services d’information technologique et à d’autres services connexes de qualité, dans le but d’aider les participants à exploiter pleinement leur potentiel d’innovation et à créer, protéger et gérer leurs droits de propriété intellectuelle[[6]](#footnote-7). À l’heure actuelle, on compte plus de 500 CATI en fonctionnement dans le monde. Les CATI bénéficient du soutien actif des autorités nationales et régionales compétentes en matière de propriété industrielle. On peut également citer le Programme d’aide aux inventeurs, une initiative menée par l’OMPI en collaboration avec le Forum économique mondial, qui met en relation des inventeurs et de petites entreprises des pays en développement ayant des moyens financiers limités avec des conseils en brevets qui leur fournissent à titre gracieux une assistance juridique pour qu’ils puissent obtenir une protection par brevet.Toutefois, les données citées plus haut donnent à penser qu’il est peut‑être nécessaire de mettre en place des services plus ciblés pour aider les inventrices à obtenir une aide et un appui en ce qui concerne la protection et la gestion de leurs actifs de propriété intellectuelle, et plus particulièrement des droits attachés aux brevets. Dans le cadre du présent projet, il est proposé de mettre à profit les programmes de l’OMPI existants en tant que ressource ou en tant que modèle pour constituer un réseau de programmes d’appui aux inventrices ou d’étendre les réseaux existants ou, le cas échéant, de créer des capacités supplémentaires et d’élargir les services fournis dans le cadre des programmes de l’OMPI existants en créant des programmes d’appui et des événements ciblés pour les femmes, en coordination et collaboration étroite avec les associations nationales d’inventrices et d’innovatrices existantes. |

|  |
| --- |
| 2.2 Objectifs |
| Le présent projet vise à renforcer les capacités d’innovation des pays participants en favorisant la participation des inventrices et des innovatrices au système national d’innovation et en aidant celles‑ci à utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle pour protéger et pour commercialiser leurs inventions. Il vise notamment1. à sensibiliser le public aux difficultés que rencontrent les inventrices et les innovatrices souhaitant utiliser le système de la propriété intellectuelle pour créer des entreprises fondées sur la propriété intellectuelle et à trouver des solutions pour y remédier;
2. à recenser les mécanismes permettant de fournir un appui plus ciblé aux inventrices et aux innovatrices pour leur donner les moyens d’utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle;
3. à créer des centres de ressources pour les innovatrices, qui fourniraient des services en matière de propriété intellectuelle et des services correspondants en matière d’appui aux inventrices et aux innovatrices dans un cadre composé uniquement de femmes. Ces services pourraient comprendre des recherches en matière de brevets, la recherche de partenaires, l’attribution d’un mentor, la fourniture de conseils juridiques préliminaires ou encore l’organisation d’actions de sensibilisation dans les universités et les instituts de recherche ainsi que dans les écoles afin de promouvoir les sciences, les technologies, l’ingénierie et les mathématiques et le rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans ces domaines;
4. à créer un réseau d’inventrices et d’entrepreneuses qui apporteront un appui continu aux inventrices et entrepreneuses du pays ou de la région, ou à élargir les réseaux existants. Des événements nationaux ou régionaux de réseautage seront organisés régulièrement à l’intention des inventrices et des entrepreneuses;
5. à créer des programmes de mentorat pour les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle à l’intention des inventrices et entrepreneuses en début de carrière dans le pays ou la région, ou à approfondir les programmes existants, et à conduire des activités de sensibilisation dans les établissements scolaires et universitaires;
6. à créer un programme d’assistance juridique à l’intention des inventrices en vue de les aider à protéger leurs actifs de propriété intellectuelle dans le pays ou la région, ou à élargir les programmes existants; et
7. à constituer, à l’issue du projet pilote, un recueil ou une compilation de bonnes pratiques et d’enseignements tirés de l’expérience afin d’aider d’autres pays à créer des programmes d’aide aux inventrices ou à élargir les programmes existants.
 |
| 2.3. Stratégie de mise en œuvre |
| La réalisation de ces objectifs passera par l’obtention des résultats suivants et notamment par la mise en œuvre des activités correspondantes :Résultat n° 1 – Meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les inventrices et les innovatrices et solutions éventuelles retenues.Activités :1. Examiner la littérature afin de connaître la situation des inventrices, des innovatrices et des entrepreneuses qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l’utiliser pour protéger et pour commercialiser leurs inventions.
2. Recenser les pratiques recommandées, les modèles ainsi que les exemples de programmes et d’initiatives d’aide aux inventrices et aux innovatrices.
3. Recueillir des témoignages d’inventrices et d’innovatrices ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations.

Résultat n° 2 – Définition d’un niveau de base national dans quatre pays participants. Activités :1. Procéder à une évaluation de chaque pays participant afin de recenser les enjeux et les obstacles auxquels sont confrontées les inventrices et les innovatrices qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l’utiliser pour protéger et pour commercialiser leurs inventions, pour commercialiser leurs produits fondés sur des brevets ou pour créer de nouvelles entreprises.
2. Recenser, à l’échelle nationale, les coordonnateurs, les parties prenantes, les institutions, les organismes et les particuliers actifs sur le terrain, de même que des mentors potentiels, des inventrices et des innovatrices de premier plan, des réseaux de femmes, des juristes désireux de fournir une assistance juridique gratuite, etc.

Résultat n° 3 – Amélioration des connaissances des parties prenantes en ce qui concerne le rôle que joue le système de la propriété intellectuelle dans la protection et dans la commercialisation des inventions.Activité : Élaborer des programmes de sensibilisation qui soient adaptés aux besoins et aux exigences des différentes catégories de parties prenantes.Résultat n° 4 – Élaboration de matériel de formation pour les inventrices et les innovatrices.Activités :1. Élaborer un guide sur les questions de propriété intellectuelle liées à la commercialisation d’un produit fondé sur un brevet et à la création d’une nouvelle entreprise.
2. Élaborer du matériel de présentation à utiliser dans le cadre d’ateliers.

Réunir le matériel existant à l’OMPI pouvant servir à la création d’un module de formation.Résultat n° 5 – Renforcement des capacités en ce qui concerne la fourniture de services d’appui en matière de propriété intellectuelle aux femmes.Activités :1. Sélectionner une institution, un centre ou un organisme dans chaque pays participant, puis créer un service ou désigner un coordonnateur chargé de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices.
2. Mettre sur pied des programmes de renforcement des capacités pour les centres sélectionnés chargés de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices.

Résultat n° 6 – Création d’un réseau d’inventrices et d’entrepreneuses de premier plan dans les pays sélectionnés; désignation d’un groupe de mentors au sein du réseau.Activités :1. Établir une liste d’inventrices et d’entrepreneuses volontaires et identifier parmi celles‑ci des personnes disposées à parrainer et à aider d’autres inventrices et innovatrices.
2. Créer, selon que de besoin, des partenariats avec des universités ou d’autres parties prenantes pour accroître le nombre de mentors potentiels.
3. Organiser des événements de réseautage afin de donner la possibilité aux inventrices et aux innovatrices de se rencontrer et de partager leur expérience, de recenser les problèmes communs et de chercher des solutions.

Résultat n° 7 – Création d’un réseau de juristes de premier plan dans les pays sélectionnés, qui acceptent de fournir une assistance juridique gratuite.Activité : Établir une liste de juristes volontaires et déterminer comment ils vont aider les inventrices et les innovatrices à utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle.Résultat n° 8 – Création d’un recueil pouvant être utilisé pour mener des projets similaires dans d’autres pays.Activité : À l’issue du projet, créer une boîte à outils présentant : i) la méthode suivie pour la mise en œuvre du projet, ii) les enseignements tirés et iii) le matériel créé dans le cadre du projet pouvant être utilisé dans d’autres projets similaires.Quatre (4) pays dans lesquels existent des associations nationales d’inventrices et d’innovatrices seront sélectionnés pour le présent projet. Le choix des trois pays pilotes, en plus du Mexique, sera fondé sur les critères suivants :1. existence d’un cadre national de protection de la propriété intellectuelle;
2. intérêt et aptitude avérés des bénéficiaires locaux, notamment des offices de propriété intellectuelle et des établissements universitaires, à prendre part de manière active à la mise en œuvre du projet;
3. cadre économique et juridique propice à la création de nouvelles sociétés axées sur la technologie;
4. activité en matière de brevets menée par des déposants locaux; et
5. ressources disponibles pour poursuivre les travaux une fois le projet achevé.

En outre, le choix des pays pilotes se fera en veillant à l’équilibre et à la diversité sur les plans géographique et du développement socioéconomique.Les États membres qui souhaitent participer au projet en qualité de pays pilote doivent présenter une proposition comprenant les éléments suivants :1. indication d’un programme ou d’une association nationale d’inventrices et d’innovatrices, d’un organisme de soutien aux entreprises pour les femmes ou d’un organisme de soutien aux femmes souhaitant prendre part à ce projet et disposant des capacités nécessaires à cet égard;
2. indication de l’agence ou de l’institution principale qui sera chargée de coordonner les activités par pays avec le Secrétariat de l’OMPI (p. ex., ministère chargé des affaires féminines, office national de propriété intellectuelle, autorité nationale de transfert ou de commercialisation de technologies; instituts de recherche ou établissements d’enseignement, organisme de soutien aux entreprises); et
3. aptitude de l’agence ou de l’institution principale et des autres parties prenantes à poursuivre la mise en œuvre des stratégies proposées une fois le présent projet achevé.

Le processus de sélection susmentionné permettra à l’équipe chargée du projet (agence ou institution principale au niveau national et équipe de gestion du projet de l’OMPI) d’évaluer l’intérêt et l’aptitude concrète des candidats à consacrer du temps et des ressources à cette démarche. |
| 2.4. Risques potentiels et mesures de prévention |
| Risque n° 1 : Une collaboration soutenue avec les autorités et les coordonnateurs est essentielle afin de déterminer le niveau d’appui fourni par les pays pilotes pour assurer le bon déroulement des activités et l’exécution en temps voulu du projet.Mesure de prévention n° 1 : Afin d’atténuer les risques, le chef de projet mènera des consultations approfondies et sollicitera le plein engagement de la part des partenaires locaux pour la mise en œuvre des activités.Risque n° 2 : Les conditions dans un pays pilote sélectionné sont susceptibles d’entraver la mise en œuvre du projet.Mesure de prévention n° 2 : Les discussions devraient se poursuivre. Si ces discussions devaient se révéler infructueuses, le projet dans le pays pourrait être suspendu ou reporté. |

|  |
| --- |
| 3. EXAMEN ET ÉVALUATION |
| 3.1. Calendrier d’examen du projet |
| Le projet fera l’objet d’un examen annuel et un rapport sur son état d’avancement sera présenté au CDIP. Une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet et un rapport sera présenté au CDIP. |
| 3.2. Auto‑évaluation du projet |
| *Résultats du projet* | *Indicateurs d’exécution**(Indicateurs de résultats)* |
| 1. Meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les inventrices et les innovatrices et solutions éventuelles retenues | 1. Un examen de la littérature existante sur la situation des inventrices, des innovatrices et des entrepreneuses a été réalisé.
2. Un catalogue des pratiques recommandées, des modèles et d’exemples de programmes et d’initiatives visant à aider les inventrices et les innovatrices à accéder au système de la propriété intellectuelle ou à l’utiliser a été établi.
3. Une série de témoignages d’inventrices et d’innovatrices ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations ont été recueillis.
 |
| 2. Définition d’un niveau de base national dans quatre pays participants | 1. Quatre (4) rapports d’évaluation (un dans chaque pays pilote) sur les enjeux et les obstacles auxquels sont confrontées les femmes qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l’utiliser ont été établis.
2. Des coordonnateurs ont été identifiés dans chacun des quatre (4) pays pilotes et une liste des parties prenantes, des institutions correspondantes, des organismes et des particuliers actifs sur le terrain a été établie.
 |
| 3. Amélioration des connaissances des parties prenantes en ce qui concerne le rôle que joue le système de la propriété intellectuelle dans la protection et dans la commercialisation des inventions | Quatre (4) événements, tels que des conférences, des tables rondes, des séminaires ou des groupes en ligne, ont été organisés dans les pays pilotes (un par pays). |
| 4. Élaboration de matériel de formation pour les inventrices et les innovatrices | Un guide sur les questions de propriété intellectuelle liées à la commercialisation d’un produit fondé sur un brevet et à la création d’une nouvelle entreprise a été établi; du matériel de présentation à utiliser dans le cadre d’ateliers a été élaboré et le matériel existant à l’OMPI pouvant servir à la création d’un module de formation a été réuni.  |

|  |  |
| --- | --- |
| 5. Renforcement des capacités en ce qui concerne la fourniture de services d’appui en matière de propriété intellectuelle aux femmes | 1. Quatre (4) institutions, centres ou organismes (un dans chaque pays pilote) ont été sélectionnés, avec un service ou un coordonnateur chargé de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices.
2. Quatre (4) programmes de renforcement des capacités ont été mis en œuvre (un dans chaque pays pilote) dans les centres sélectionnés.
 |
| 6. Création d’un réseau d’inventrices et d’entrepreneuses de premier plan dans les pays sélectionnés; désignation d’un groupe de mentors au sein du réseau | Une liste d’inventrices, d’innovatrices et d’entrepreneuses volontaires a été établie pour chaque pays pilote et un groupe de personnes disposées à les parrainer ont été identifiées. |
| 7. Création d’un réseau de juristes de premier plan dans les pays sélectionnés, qui acceptent de fournir une assistance juridique gratuite | Une liste de juristes acceptant de fournir une assistance juridique gratuite dans chacun des pays pilotes a été établie. |
| 8. Création d’un recueil pouvant être utilisé pour mener des projets similaires dans d’autres pays | Publication d’un recueil présentant la méthode suivie pour la mise en œuvre du projet, les enseignements tirés et le matériel créé dans le cadre du projet. |
| *Objectif du projet* | *Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l’objectif du projet (Indicateurs de résultats)* |
| Utilisation accrue du système de la propriété intellectuelle par les inventrices et les innovatrices | 1. 50% des femmes ayant suivi les programmes de formation ont indiqué qu’elles avaient pu approfondir leurs connaissances sur le système de la propriété intellectuelle.
2. Les centres de ressources pour les innovatrices créés dans chacun des pays participants ont fourni des services en matière de propriété intellectuelle à au moins 10 inventrices ou innovatrices, organisé des actions de sensibilisation dans trois (3) universités ou écoles ou offert trois (3) possibilités de mentorat.
 |

[L’annexe II suit]

## 4. RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT (EN FRANCS SUISSES)

a) Année 2019

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats du projet** | **2019** | **Total** | **Total** |
|  | **Personnel** | **Autres dépenses** | **Personnel** | **Autres dépenses** |  |
| Meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les inventrices et les innovatrices et solutions éventuelles retenues |  | 50 000 |  | 50 000 | 50 000 |
| Définition d’un niveau de base national dans quatre pays participants |  | 40 000 |  | 40 000 | 40 000 |
| Amélioration des connaissances des parties prenantes en ce qui concerne le rôle que joue le système de la propriété intellectuelle dans la protection et la commercialisation des inventions |  | 100 000 |  | 100 000 | 100 000 |
| Élaboration de matériel de formation pour les inventrices et les innovatrices |  | 20 000 |  | 20 000 | 20 000 |
| **Total** |  |  |  |  | 210 000 |

b) Exercice biennal 2020‑2021\*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats du projet** | **2020** | **2021** | **Total** | **Total** |
|  | **Personnel** | **Autres dépenses** | **Personnel** | **Autres dépenses** | **Personnel** | **Autres dépenses** |  |
| Renforcement des capacités en ce qui concerne la fourniture de services d’appui en matière de propriété intellectuelle aux femmes |  | 50 000 |  | 50 000 |  | 100 000 | 100 000 |
| Création d’un réseau d’inventrices et d’entrepreneuses de premier plan dans les pays sélectionnés; désignation d’un groupe de mentors au sein du réseau |  | 10 000 |  | 10 000 |  | 20 000 | 20 000 |
| Création d’un réseau de juristes de premier plan dans les pays sélectionnés, qui acceptent de fournir une assistance juridique gratuite |  |  |  | 10 000 |  | 10 000 | 10 000 |
| **Total** |  | 60 000 |  | 70 000 |  | 130 000 | 130 000 |

c) Année 2022\*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats du projet** | **2022** | **Total** | **Total** |
|  | **Personnel** | **Autres dépenses** | **Personnel** | **Autres dépenses** |  |
| Création d’un recueil pouvant être utilisé pour mener des projets similaires dans d’autres pays |  | 60 000 |  | 60 000 | 60 000 |
| Évaluation |  | 15 000 |  | 15 000 | 15 000 |
| **Total** |  | 75 000 |  | 75 000 | 75 000 |

\* Sous réserve de l’approbation du Comité du programme et budget.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

a) Année 2019

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultat**  | **Activité** | **Trimestres 2019** |
| 1er | 2e  | 3e | 4e  |
| 1 | Examiner la littérature afin de connaître la situation des inventrices, des innovatrices et des entrepreneuses qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l’utiliser pour protéger et pour commercialiser leurs inventions. | x | x | x | - |
| 1 | Recenser les pratiques recommandées, les modèles ainsi que les exemples de programmes et d’initiatives d’aide aux inventrices et aux innovatrices. | x | x | x | - |
| 1 | Recueillir des témoignages d’inventrices et d’innovatrices ayant fait protéger ou commercialiser leurs inventions ou leurs innovations. | x | x | x | - |
| 2 | Procéder à une évaluation de chaque pays participant afin de recenser les enjeux et les obstacles auxquels sont confrontées les inventrices et les innovatrices qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l’utiliser pour protéger et pour commercialiser leurs inventions, pour commercialiser leurs produits fondés sur des brevets ou pour créer de nouvelles entreprises. | - | x | x | x |
| 2 | Recenser, à l’échelle nationale, les coordonnateurs, les parties prenantes, les institutions, les organismes et les particuliers actifs sur le terrain, de même que des mentors potentiels, des inventrices et des innovatrices de premier plan, des réseaux de femmes, des juristes désireux de fournir une assistance juridique gratuite, etc. | - | x | x | x |
| 3 | Élaborer des programmes de sensibilisation qui soient adaptés aux besoins et aux exigences des différentes catégories de parties prenantes. | - | - | - | x |
| 4 | Élaborer un guide sur les questions de propriété intellectuelle liées à la commercialisation d’un produit fondé sur un brevet et à la création d’une nouvelle entreprise. | x | x | x | x |
| 4 | Élaborer du matériel de présentation à utiliser dans le cadre d’ateliers. | x | x | x | x |
| 4 | Réunir le matériel existant à l’OMPI pouvant servir à la création d’un module de formation. | x | x | x | x |

b) Exercice biennal 2020‑2021

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Activité** | **Trimestres 2020** | **Trimestres 2021** |
| 1er  | 2e  | 3e  | 4e  | 1er  | 2e  | 3e  | 4e  |
| 2 | Procéder à une évaluation de chaque pays participant afin de recenser les enjeux et les obstacles auxquels sont confrontées les inventrices et les innovatrices qui souhaitent accéder au système de la propriété intellectuelle et l’utiliser pour protéger et pour commercialiser leurs inventions, pour commercialiser leurs produits fondés sur des brevets ou pour créer de nouvelles entreprises.  | x | - | - | - | - | - | - | - |
| 2 | Recenser, à l’échelle nationale, les coordonnateurs, les parties prenantes, les institutions, les organismes et les particuliers actifs sur le terrain, de même que des mentors potentiels, des inventrices et des innovatrices de premier plan, des réseaux de femmes, des juristes désireux de fournir une assistance juridique gratuite, etc.  | x | x | x | - | - | - | - | - |
| 3 | Élaborer des programmes de sensibilisation qui soient adaptés aux besoins et aux exigences des différentes catégories de parties prenantes.  | x | x | x | - | - | - | - | - |
| 5 | Sélectionner une institution, un centre ou un organisme dans chaque pays participant, puis créer un service ou désigner un coordonnateur chargé de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices.  | x | x | x | x | x | x | x | x |
| 5 | Mettre sur pied des programmes de renforcement des capacités pour les centres sélectionnés chargés de fournir un appui aux inventrices et aux innovatrices. | x | x | x | x | x | x | x | x |
| 6 | Établir une liste d’inventrices et d’entrepreneuses volontaires et identifier parmi celles‑ci des personnes disposées à parrainer et à aider d’autres inventrices et innovatrices. | - | x | x | x | x | x | x | x |
| 6 | Créer, selon que de besoin, des partenariats avec des universités ou d’autres parties prenantes pour accroître le nombre de mentors potentiels.  | - | x | x | x | x | x | x | x |
| 6 | Organiser des événements de réseautage afin de donner la possibilité aux inventrices et aux innovatrices de se rencontrer et de partager leur expérience, de recenser les problèmes communs et de chercher des solutions. | - | x | x | x | x | x | x | x |
| 7 | Établir une liste de juristes volontaires et déterminer comment ils vont aider les inventrices et les innovatrices à utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle.  | - | x | x | x | x | x | x | x |

b) Année 2022

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résultat** | **Activité** | **Trimestres 2022** |
| 1er  | 2e  | 3e  | 4e  |
| 8 | À l’issue du projet, créer un recueil présentant : i) la méthode suivie pour la mise en œuvre du projet, ii) les enseignements tirés et iii) le matériel créé dans le cadre du projet pouvant être utilisé dans d’autres projets similaires.  | x | x | x | - |
|  | Rapport d’évaluation | - | - | - | x |

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Banque mondiale, ‘Gateway to Economic Development through Women Empowerment and Entrepreneurship’, InfoDev, International Women Working Group, avril 2010, https://www.infodev.org/infodev-files/resource/idi/document/Women%27s%20working%20group%20final%20report.pdf. [↑](#footnote-ref-2)
2. Ces statistiques sont tirées de deux études menées par l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO) et l’OMPI, dont l’objet était d’évaluer l’ampleur des disparités entre hommes et femmes en ce qui concerne l’activité de dépôt de brevets. L’étude de l’OMPI portait sur quelque 9 millions de demandes de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), et celle menée par l’UKIPO portait sur 59 millions de demandes de brevet issues de la base de données mondiale sur les statistiques en matière de brevets. Voir : Gema Lax Martinez, Julio Raffo et Kaori Saito, “Déterminer la part des inventeurs et des inventrices dans le contexte du PCT”, Document de recherche économique n° 33, Série Économie et statistiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, novembre 2016, http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\_pub\_econstat\_wp\_33.pdf; UKIPO, ‘Gender Profiles in Worldwide Patenting : An analysis of female inventorship’, UK Intellectual Property Office Informatics Team, septembre 2016, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\_data/file/514320/Gender-profiles-in-UK-patenting-An-analysis-of-female-inventorship.pdf. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir Martinez, Raffo, et Saito; UKIPO, ‘Gender Profiles in Worldwide Patenting : An analysis of female inventorship’. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir par exemple Sue V. Rosser, “The Gender Gap in Patenting : Is Technology Transfer a Feminist Issue?”, NWSA Journal, vol. 21, n° 2, 2009; CNUCED, ‘A Survey on Women’s Entrepreneurship and Innovation’, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2014, pp. 33 – 35, http://empretec.unctad.org/wp-content/uploads/2015/01/UNCTAD\_DIAE\_ED\_2013\_1.pdf. [↑](#footnote-ref-5)
5. Rosser, pp. 73-74. [↑](#footnote-ref-6)
6. http://www.wipo.int/tisc/fr/ [↑](#footnote-ref-7)